



**PRÉFÈTE  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service police de l'eau  
et des milieux aquatiques**

Bureau rejets et prévention des pollutions

Affaire suivie par : Daniel DUFFOUR  
Tél : 05 58 51 30 39  
Mél : [ddtm-spema@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-spema@landes.gouv.fr)

Mont-de-Marsan, le **27 OCT. 2021**

Monsieur le président,

Après analyse des compléments que vous nous avez adressés le 17 septembre, il est apparu que dans son ensemble ce document répondait aux attentes des différents services consultés. Toutefois, il demeure encore un point qu'il convient d'approfondir.

Je vous invite donc à me faire parvenir les éléments évoqués en annexe afin de pouvoir poursuivre l'instruction de votre dossier.

Vous disposez d'un délai de 3 mois pour faire parvenir ces différents éléments. Le délai d'instruction prévu par l'article R.181-16 du code de l'environnement est suspendu jusqu'à la réception de l'intégralité des éléments définis ci-dessus.

En l'absence de réponse de votre part dans le délai imparti, un arrêté de rejet de votre demande d'autorisation environnementale vous sera transmis.

Le service en charge de coordonner l'instruction de votre dossier dont l'adresse est rappelée au bas de cette page, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Enfin, je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de l'instruction de votre dossier.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération la meilleure.

P.J. : Liste des compléments à apporter au dossier

**Monsieur le président de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax,**  
6 allée du Bois de Boulgone,  
40 100 DAX

La directrice départementale

30

~~Le directeur adjoint~~

**Laurent LHERBETTE**

**Nadine CHEVASSUS**

## ANNEXE

Demande de complément pour l'instruction d'un dossier loi sur l'eau relatif au :  
Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires de l'agglomération  
d'assainissement de Dax,  
Dossier AIOT numéro : 0100000252

### **Au titre de la complétude du dossier:**

Pour que le dossier soit complet, vous devez fournir les pièces suivantes :

- Le rabattement de nappe est abordé partiellement dans les compléments sur l'aspect prélèvement (rubrique 1.2.1.0 mais pas la 1.3.1.0) et l'aspect ouvrage de prélèvement (1.1.1.0) est aussi omis. Il convient d'apporter des compléments précisant ces deux rubriques afin de pouvoir déterminer leur impact.